



Direction des Finances et des Achats
 Sous-Direction du Budget
 Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de décision modificative n°2 de la Ville de Paris pour l'exercice 2019

2019 DFA 99

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2019 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
 - ✓ à 6 267,69 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 2 972,21 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- pour le budget de fonctionnement à 9 277,37 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 5 724,37 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des liquidations constatées à date sur 2019) ;
 - ✓ à 2 993,83 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- le budget de fonctionnement à 9 432,08 M€.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
 ⌘ ⌘ ⌘
 ⌘

SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE – LA DECISION MODIFICATIVE N°2.....
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DE LA DM2 2019
SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....
SOUS-TITRE II – SITUATION DES AUTORISATION DE PROGRAMME EN COURS
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....
3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....
TITRE I – LES RECETTES
TITRE II – LES DÉPENSES.....
4^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION.....

PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°2
(Document budgétaire)

PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°2
(Individualisation des autorisations de programme)

1^{ère} Partie : LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2019

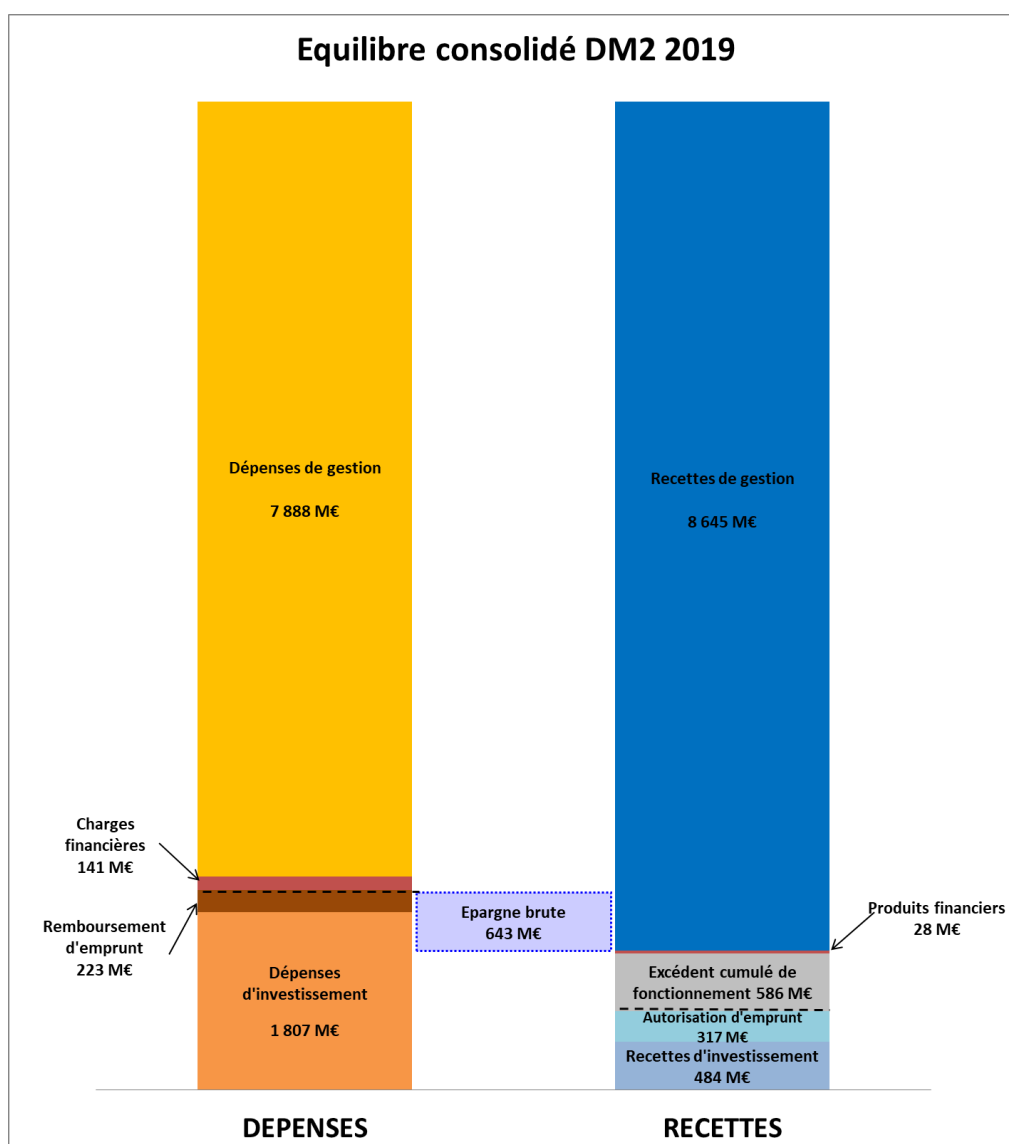
Précision méthodologique :

Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM2 2019

SOUS-TITRE 1 // L'équilibre général de la DM2 2019

Le projet de DM2 2019 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l'exécution prévisionnelle sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. Les inscriptions en dépenses et en recettes réelles de fonctionnement aboutissent à une épargne brute de 643,4 M€. Cet autofinancement complémentaire permet notamment de diminuer l'autorisation d'emprunt de 126,8 M€ pour la ramener à **317,3 M€**.



SOUS-TITRE 2 / L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

▪ **Les dépenses d'investissement**

Aucune inscription n'est réalisée au titre des dépenses réelles d'investissement.

Seuls des mouvements, neutres budgétairement, entre chapitres fonctionnels sont réalisés. Le détail par fonctions de ces mouvements est fourni ci-dessous au sein du sous-titre I du titre II de la 2^{ème} partie du présent rapport.

▪ **Les recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement sont en hausse de 0,03 M€.

0,05 M€ sont inscrits pour permettre la réémission d'un titre de recette de la DLH relatif à des travaux d'office sur l'imputation comptable appropriée.

0,02 M€ sont restitués en crédits réels contre une inscription équivalente en crédits d'ordre, au titre d'une régularisation liée à un changement du schéma comptable demandé par la DRFiP concernant les compléments de prix sur les cessions immobilières.

Enfin, la capacité de financement des investissements augmentant de 126,85 M€, l'autorisation d'emprunt est diminuée d'autant.

▪ **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 029,5 M€, en hausse de 2 M€ par rapport aux crédits votés au BS 2019. Cette évolution s'explique par l'augmentation des dépenses de gestion (+ 7 M€) et des dépenses de péréquation (+ 2 M€), compensée par une diminution des charges financières (- 7 M€) en lien avec la diminution de l'autorisation d'emprunt.

Les dépenses de gestion augmentent de 7 M€, essentiellement du fait de l'inscription de 11 M€ concernant le revenu de solidarité active (RSA).

En effet, le montant budgété au BP 2019 reposait sur une hypothèse de 59 500 bénéficiaires en 2019, en lien avec la diminution du nombre de bénéficiaires observée depuis 2016. Cependant, le nombre de bénéficiaires est demeuré supérieur à 61 000 personnes en 2019 (61 200 personnes en moyenne entre mai et août 2019), nécessitant une inscription complémentaire de 11 M€.

Par ailleurs, 0,1 M€ sont inscrits pour verser une subvention complémentaire à l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP) au titre du plan d'actions de relance de la destination Paris à la suite du mouvement des « Gilets Jaunes ». Cette dépense est équilibrée par une recette liée à une subvention exceptionnelle de l'État

0,07 M€ sont également inscrits pour prendre en compte la revalorisation des marchés Relais d'accès au droit (RAD), 0,05 M€ pour financer l'achat de places au spectacle des Enfoirés pour les agents de la Préfecture de Police et enfin 0,03 M€ de dépenses supplémentaires dans le cadre d'un projet de la Ville soutenu par le programme européen Life.

Au sein des dépenses de gestion, ces inscriptions sont partiellement compensées par la diminution de 1 M€ des frais financiers, en lien avec la diminution de l'autorisation d'emprunt, et par des ajustements techniques conduisant à la désinscription de 3,2 M€.

Les dépenses de péréquation augmentent de 2 M€ du fait de la notification définitive de la contribution de la collectivité parisienne au troisième fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) créé par la loi de finances initiale pour 2019. Le montant définitif notifié s'élève à 27 M€, contre une contribution budgétée à 25 M€ lors du BP 2019.

Les charges financières diminuent de - 7 M€ par rapport à l'inscription initiale, en lien avec un recours à l'emprunt limité à 250 M€ en 2019, contre une autorisation d'emprunt fixée à 823 M€ au BP 2019.

L'ensemble des inscriptions en dépenses est détaillé dans la présentation par politique publique (titre II de la présente partie).

▪ **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 672,8 M€, en hausse de 128,1 M€ par rapport aux inscriptions du BS 2019. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des recettes de gestion (+ 64,8 M€), des recettes de fiscalité (+ 57,6 M€), des produits financiers (+ 5,2 M€) ainsi que des produits des dotations et compensations (+ 0,5 M€).

Les recettes de gestion augmentent de 64,8 M€.

Cette augmentation résulte, pour 41,7 M€, des dispositions de la délibération adoptée par le Conseil de Paris des 1^{er}, 2 et 3 octobre 2019 relative au parc immobilier d'Elogie-SIEMP situé dans la commune d'Athis-Mons¹. Le schéma comptable applicable au versement d'Elogie-SIEMP prévu par cette délibération prévoit son imputation en produit divers de gestion courante (compte 7588, section de fonctionnement)

En outre, les recettes liées aux concessions de la Ville augmentent de 13,6 M€ en raison de la relance de la concession concernant les colonnes et mâts (+ 9 M€) et de recettes supplémentaires liées au réseau filaire (+ 2 M€) et aux établissements concédés (+ 2,6 M€).

Par ailleurs, les recettes de gestion augmentent également :

- de 3,2 M€ du fait d'une régularisation fiscale correspondant au remboursement d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre de l'exercice 2018 ;
- de 3,1 M€ du fait du produit de la cession de certificats d'économie d'énergie (CEE) de la Ville ;
- de 2,1 M€ du fait de la contractualisation de la Ville avec l'État dans le cadre de la Stratégie Pauvreté, qui prévoit le financement conjoint de projets d'insertion ;
- de 0,7 M€ du fait d'une subvention versée par le programme d'assistance technique FEDER-FSE ;

¹ Délibération 2019 DU 211 : Parc immobilier d'Elogie-SIEMP sur la commune d'Athis-Mons (91) – levée de l'interdiction d'aliéner et abandon des droits de remise et de réservation.

- de 0,2 M€ du fait de régularisations de recettes et de 0,07 M€ versés par le CASVP au titre des prestations effectuées dans le cadre du marché Relais d'accès au droit (RAD) dans ses établissements ;
- de 0,1 M€ du fait du versement par l'État d'une subvention à destination de l'OTCP dans le cadre de son plan de relance à la suite du mouvement des « Gilets Jaunes ».

Les recettes de fiscalité augmentent de 57,6 M€.

Il s'agit principalement de la hausse des recettes de fiscalité immobilière (+ 56,7 M€), en lien avec le dynamisme constaté sur le dix premiers mois de l'exécution comptable.

En outre, les recettes de fiscalité directe sont rehaussées de 0,9 M€ en raison de :

- la notification des produits définitifs 2019 concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, + 1 M€) et la taxe foncière (- 0,4 M€) ;
- l'ajustement du produit prévisionnel de taxe d'habitation (+ 0,3 M€), dans l'attente de son produit définitif.

Les produits des dotations et des compensations augmentent de 0,5 M€ du fait de la notification définitive de la dotation pour titres sécurisés (0,4 M€) et des compensations des exonérations de fiscalité directe (0,1 M€).

Enfin, les produits financiers augmentent de 5,2 M€ du fait de la revalorisation des recettes de participations financières de la Ville (+ 4 M€) et de l'augmentation du dividende perçu par la Ville concernant le résultat financier de la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP, + 1,2 M€).

L'ensemble des inscriptions en recettes est détaillé dans la présentation par politique publique ci-après.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les secteurs présentés ci-après correspondent aux fonctions définies par l'instruction budgétaire et comptable M57. Les principaux mouvements sont retracés ci-dessous.

- **Sécurité**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la sécurité augmentent de **2,2 M€**.

Les crédits de masse salariale consacrés à la sécurité sont augmentés de 3,5 M€, en lien notamment avec le renforcement des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris. En parallèle, les provisions concernant cette fonction sont diminuées de 1,3 M€. Enfin, 0,05 M€ sont inscrits pour financer l'achat de places au spectacle des Enfoirés pour les agents de la Préfecture de Police.

- **Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Les **dépenses de cette fonction** diminuent globalement de 1,4 M€. 0,6 M€ sont inscrits au titre de l'apprentissage, et 1,6 M€ sont inscrits au titre d'un transfert technique de crédits entre fonctions concernant le budget de la DASCO. En parallèle, les crédits de masse salariale (- 3,1 M€) et les provisions (-0,5 M€) sont ajustés au niveau de l'exécution prévisionnelle.

- **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs diminuent en lien avec le transfert de crédits opéré vers la fonction « enseignement, formation professionnelle et apprentissage » sur le budget de la DASCO (-1,6 M€) et du fait d'un ajustement des crédits de masse salariale à un niveau plus proche de l'exécution prévisionnelle (- 3,3 M€).

- **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la santé et à l'action sociale augmentent de **11,2M€** du fait de l'inscription de 11 M€ supplémentaires concernant le RSA et d'ajustements techniques entre fonctions (0,2 M€).

En effet, le montant budgété au BP 2019 reposait sur une hypothèse de 59 500 bénéficiaires en 2019, en lien avec la diminution du nombre de bénéficiaires observée depuis 2016. Cependant, le nombre de bénéficiaires est demeuré supérieur à 61 000 personnes en 2019 (61 200 personnes en moyenne entre mai et aout 2019).

Les **recettes de fonctionnement** allouées à la santé et à l'action sociale augmentent de **2,1 M€** du fait de la contractualisation de la collectivité parisienne avec l'État dans le cadre de la Stratégie Pauvreté, qui prévoit le financement conjoint de projets d'insertion.

- **Aménagement des territoires et habitat**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'aménagement des territoires et à l'habitat diminuent de **1,8 M€** du fait d'ajustements techniques entre fonctions.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **41,7 M€** du fait de la perception d'un produit exceptionnel de cession lié à la vente d'un parc immobilier d'Elogie-Siemp sur la commune d'Athis-Mons (91).

- **Action économique**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'action économique diminuent de **0,9 M€** du fait d'ajustements techniques entre fonctions (- 1 M€) et de l'inscription de 0,1 M€ de subvention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP). Cette inscription est équilibrée en recettes par une subvention de l'État, versée dans le cadre de son plan de relance suite au mouvement des « Gilets Jaunes », qui vient augmenter à due concurrence les **recettes de fonctionnement** de la fonction.

- **Environnement**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'environnement sont majorées de **2,8 M€**, du fait d'une augmentation des crédits de dépenses de personnel, en lien avec l'exécution constatée, partiellement compensée par une diminution du niveau des crédits de provision sur cette fonction.

Une dépense au titre du programme européen Life (+ 0,03 M€) est également inscrite.

Les **recettes de fonctionnement** de cette fonction sont majorées de **1 M€** en raison de la notification du produit définitif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

- **Transports**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées aux transports sont majorées de **0,01 M€** du fait d'ajustements techniques entre fonctions.

- **Services généraux (dont gestion des fonds européens)**

Les **dépenses de fonctionnement** pour les services généraux diminuent de **5,3 M€**, principalement du fait d'une diminution de 8 M€ concernant les charges et les frais financiers, en lien avec la diminution de l'autorisation d'emprunt au cours de l'exercice 2019.

Les dépenses de péréquation augmentent cependant de 2 M€, du fait de la notification de la contribution de la collectivité parisienne au troisième fonds de péréquation des DMTO créé par la loi de finances initiale pour 2019.

Les autres inscriptions en dépenses concernent des ajustements de crédits entre fonctions (0,7 M€), et la revalorisation des marchés RAD (0,07 M€).

Les **recettes de fonctionnement de la fonction services généraux** augmentent de **83,1 M€**.

Cette évolution s'explique principalement par la hausse des recettes de fiscalité immobilière de 56,7 M€, en lien avec le dynamisme de ces recettes constaté sur les dix premiers mois de l'exercice.

Les recettes de fiscalité directe sont en baisse de 0,2 M€, en raison de la diminution de 0,4 M€ des produits définitifs 2019 de la taxe foncière, compensée partiellement par le réajustement du produit de la taxe d'habitation prévisionnel, dans l'attente de sa notification définitive.

Cette évolution s'explique également par la revalorisation des recettes de concessions de la Ville (+ 13,6 M€) en raison de la relance de la concession concernant les colonnes et mâts (+ 9 M€) et de recettes supplémentaires liées au réseau filaire (+ 2 M€) et aux établissements concédés (+ 2,6 M€).

Ces recettes augmentent également :

- de 5,2 M€ du fait de la revalorisation des recettes de participations financières de la Ville (+ 4 M€) et de l'augmentation du dividende perçu par la Ville sur la RIVP (+ 1,2 M€) ;
- de 3,2 M€ du fait d'une régularisation fiscale correspondant au remboursement d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre de l'exercice 2018 ;
- de 3,1 M€ du fait du produit de la cession de certificats d'économie d'énergie (CEE) de la Ville ;
- de 0,7 M€ du fait d'une subvention versée par le programme d'assistance technique FEDER-FSE ;
- Les produits des dotations et des compensations augmentent de 0,5 M€ du fait de la notification définitive de la dotation pour titres sécurisés (0,4 M€) et des compensations des exonérations de fiscalité directe (0,1 M€) ;
- de 0,2 M€ du fait de régularisations de recettes ;
- de 0,07 M€ versés par le CASVP au titre des prestations effectuées dans le cadre du marché RAD dans ses établissements.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2019 sont établies à :

- 6 267,69 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 972,21 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

À l'occasion de la décision modificative n°2, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- + 21,24 M€ pour les autorisations de programme ;

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 5 724,37 M€ pour les autorisations de programme, en tenant compte des liquidations constatées à date sur 2019 ;
- 2 993,83 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

TITRE 1. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 18 juin et le 21 octobre 2019. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes fonctions :

Fonction	Libellé fonction	Programme	Intitulé programme	Montant
0	Services généraux	I0200017	Actions en faveur des personnels handicapés	50 000
0	Services généraux	I0380136	BPA - 7e arrondissement	8 000
0	Services généraux	I0380145	BPA - 16e arrondissement	275 000
0	Services généraux	I0380135	BPA - 6e arrondissement	36 000
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	I2130034	TRAVAUX - 1ER DEGRE	2 000 000
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	I3220003	Stades - entretien	150 000
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	I3160001	Soutien au spectacle vivant	670 000
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	I3110008	Subventions au titre de l'action culturelle	1 500 000
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	I3250001	Parcs interdépartementaux	200 000
5	Aménagement des territoires et habitat	I5200001	Politique de la ville	155 533
TOTAL				5 044 533

SOUS-TITRE 1 Autorisations de programme nouvelles

Au total, les mouvements réalisés en dépenses s'élèvent à + 21,24 M€ et en recettes à + 0,04 M€.

La répartition par chapitres fonctionnels et par type de mouvement est la suivante :

Chapitres fonctionnels	Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations réelles		21 235 661,20	42 698,94
900	Services généraux	10 910 000,00	15 000,00
901	Sécurité		
902	Enseignement, formation	1 301 000,00	
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 299 000,00	
904	Santé et action sociale	939 000,00	
905	Aménagement des territoires et habitat	848 000,00	
906	Action économique	1 725 000,00	
907	Environnement		
908	Transports	2 600 000,00	
922	Dotations et participations	684 911,20	- 25 500,00
923	Dettes et autres opérations financières	- 1 071 250,00	53 198,94
Opérations d'ordre		21 623 439,00	19 809 321,79
925	Opérations patrimoniales	8 000 000,00	8 000 000,00
926	Opérations de transfert entre section	13 623 439,00	11 809 321,79
Total		42 859 100,20	19 852 020,73

Par ailleurs, en dépenses, le vote de la DM2 en AP se répartit entre -17 M€ pour les AP d'investissements localisés, 14,81 M€ pour les AP de projet et - 6,44 M€ concernant les AP de plan.

La répartition par chapitres fonctionnels et par type d'AP est la suivante :

Chapitres fonctionnels	Libellés	Ajustements DM2				Total général
		Budget participatif	IL	Plan	Projet	
900	Services généraux	0		2 000 000,00	8 910 000,00	10 910 000,00
901	Sécurité					
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		35 000,00	1 266 000,00		1 301 000,00
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		- 52 000,00	410 000,00	2 941 000,00	3 299 000,00
904	Santé et action sociale			525 200,00	413 800,00	939 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat			23 000,00	825 000,00	848 000,00
906	Action économique			- 1 000 000,00	2 725 000,00	1 725 000,00
907	Environnement					
908	Transports			2 600 000,00		2 600 000,00
922	Opérations patrimoniales			684 911,20		684 911,20
923	Opérations de transfert entre section			- 71 250,00	- 1 000 000,00	- 1 071 250,00
Total		0	- 17 000,00	6 437 861,20	14 814 800,00	21 235 661,20

1. Opérations réelles (hors opérations neutralisées)

En dépenses, les mouvements proposés sur les crédits réels s'élèvent à + 21,24 M€ qui correspondent à la contraction entre :

- 26,23 M€ d'abondement de crédits ;
- 4,99 M€ de réduction de crédits.

En recettes, les mouvements proposés s'élèvent à + 0,043 M€ correspondants à :

- 0,068 M€ d'abondement de crédits;
- 0,025 M€ de réduction de crédits.

2. Opérations réelles neutralisées

Il n'est pas procédé au vote d'opérations réelles neutralisées dans la cadre de la présente décision modificative.

3. Répartition des autorisations de programmes nouvelles par politiques publiques

Dépense :

SERVICES GÉNÉRAUX..... 10,52 M€

Pour rappel, cette fonction regroupe le chapitre fonctionnel 900 (10,91 M€), ainsi que les chapitres fonctionnels 922 (0,68 M€) et 923 (-1,07 M€).

Concernant les dotations et participations (chapitre 922), l'inscription de 0,68 M€ correspond à une réimputation comptable permettant d'engager les crédits sur la nature adéquate.

Les inscriptions relatives aux opérations financières (chapitre 923) diminuent de 1,07 M€.

9,61 M€ sont inscrits pour des engagements pour des projets SI liés aux usagers, à l'espace public, aux ressources humaines ou encore à la tierce maintenance applicative.

L'acquisition de locaux pour la nouvelle brigade de lutte contre les incivilités conduit à une inscription de 0,8 M€.

0,5 M€ supplémentaires sont prévus pour l'aménagement de l'hémicycle du Père Lachaise.

Enfin, un transfert de crédits, budgétairement neutre, est réalisé à hauteur de 1 M€ pour la mise en œuvre du projet de budget participatif Bargue-Procession.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS 3,3 M€

2,5 M€ sont inscrits pour financer le réaménagement des terrains de tennis du centre sportif Louis Lumière dans le cadre de la ZAC Python-Duvernois.

0,37 M€ sont consacrés à la modernisation, à la sécurisation des locaux et à l'achat des matériels de l'Équipe Mobile du Sport.

Afin d'améliorer les conditions de conservation préventive dans les musées de la Libération et des Catacombes, 0,16 M€ sont prévus.

0,12 M€ sont inscrits pour le réaménagement des locaux de la dalle Sarraill au profit d'associations à partir d'un transfert de crédits provenant d'autres projets de la fonction « Culture ».

0,10 M€ sont liés à la modernisation du mobilier et de la signalétique dans le cadre des opérations d'accessibilité du Musée d'Art Moderne.

L'opération d'aménagement du schéma directeur et de mise en sécurité accessibilité de la mairie du 5^{ème} arrondissement se voit consacrer 0,09 M€.

0,09 M€ sont consacrés au Musée Galliera.

0,05 M€ sont transférés depuis une AP en lien avec la vie sociale et citoyenne au profit de projets liés à l'enseignement.

TRANSPORT 2,6 M€

2,6 M€ supplémentaires sont inscrits pour la mise en œuvre du plan vélo.

ACTION ÉCONOMIQUE 1,72 M€

1 M€ sont inscrits au profit du Projet Paris Parc à partir d'un transfert de crédits provenant de l'AP « fonds de soutien à la recherche ».

L'inscription au titre de l'aide aux commerçants ayant subi des préjudices à la suite de l'incendie de Notre-Dame s'élève à 0,50 M€.

Une subvention d'équipement pour la modernisation des outils digitaux et du service informatique de l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris, est inscrite pour 0,22 M€

1 M€ de virements techniques entre AP, neutres budgétairement, sont prévus sur cette fonction.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE 1,3 M€

1,23 M€ sont inscrits en faveur des Agendas d'accessibilité financés par un transfert de crédits à partir d'autres AP de cette fonction.

0,75 M€ sont inscrits pour le déplombage du groupe scolaire Saint-Benoît, des écoles municipales de Saint-André des Arts et Verneuil ou encore du collège Prévert et de ses sections d'enseignement général et professionnel adapté.

0,29 M€ supplémentaires sont prévus pour l'entretien dans les établissements scolaires.

La modernisation du système de sécurité incendie de l'école élémentaire Cherbourg (15^{ème} arrondissement) conduit à l'inscription de 0,10 M€.

0,10 M€ sont inscrits pour faire face à la rénovation des logements de fonction des directeurs d'école.

0,05 M€ visent au financement des projets prévus sur les écoles du 3^{ème} arrondissement, tels que la création de jeux en école, l'aménagement de jardinières rue Vaucanson ou encore la création d'une fresque dans le square Leonor Fini. Cette inscription est neutre budgétairement car financée par un transfert de crédits à partir d'autres projets de la fonction « Culture ».

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA)..... 0,94 M€

0,52 M€ sont consacrés à la mise en place d'un système d'informations lié à la santé scolaire

La crèche collective rue du Capitaine Marchal (20^{ème} arrondissement) se voit allouer 0,42 M€ de crédits.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT0,85 M€

Les jardinières, les illuminations des Tuileries et les rampes nécessitent l'inscription de 0,65 M€.

Les opérations localisées de déblaiement sur l'espace public conduisent à l'inscription de 0,20 M€.

Recettes :

SERVICES GÉNÉRAUX.....0,43 M€

0,05 M€ sont liés à la réémission d'un titre à la suite d'une demande d'annulation formulée par la DRFiP pour des raisons techniques.

Par ailleurs, 0,02 M€ sont annulés, en lien avec un changement d'imputation comptable.

SOUS-TITRE II Situation des autorisations de programme en cours à l'issue de la DM2

À l'issue de l'adoption du budget supplémentaire du Conseil de Paris de juin 2019, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 6 267,69 M€ en dépenses.

En prenant en compte les liquidations intervenues depuis le vote du budget supplémentaire, ainsi que les inscriptions issues de la décision modificatrice n°2, le montant net cumulé des autorisations de programme (déductions faites des liquidations depuis le Budget supplémentaire) s'établit à 5 724,44 M€.

	Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées avant le vote DM2	5 703 138 642,49	
<i>AP DM2</i>	21 235 661,20	37%
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2	5 724 374 303,69	

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction, en dépenses :

fonction	libellé	stock net au 31/12/2018 reporté en 2019	BP 2019	DM1 2019	stock brut 2019 avant BS	BS 2019	Stock net après BS	Stock brut avant DM2	Liquidé au 22/10	Stock net avant DM2	DM2 2019	Stock net post DM2
0	Services Généraux	606 176 771,54	438 158 469,10	- 14 801 446,96	1 029 533 793,68	54 469 731,90	1 006 245 797,32	1 079 327 992,58	188 109 624,03	891 218 368,55	10 523 661,20	901 742 029,75
1	Sécurité	8 835 770,23	19 152 000,00	- 1 401 089,35	26 586 680,88		18 549 331,11	26 586 680,88	10 871 794,80	15 714 886,08		15 714 886,08
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	496 375 274,74	80 510 170,00	2 107 732,43	578 993 177,17	25 091 000,00	570 092 932,00	606 084 177,17	88 391 046,15	517 693 131,02	1 301 000,00	518 994 131,02
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	549 871 284,42	163 270 071,00	- 18 158 784,87	694 982 570,55	104 373 419,62	715 374 692,57	801 875 990,17	165 506 806,58	636 369 183,59	3 299 000,00	639 668 183,59
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	208 892 091,34	54 031 722,00	- 4 627 019,83	258 296 793,51	13 639 000,00	247 045 661,85	271 935 793,51	56 453 769,23	215 482 024,28	939 000,00	216 421 024,28
5	Aménagement des territoires et habitat	2 344 483 461,64	770 192 791,00	- 36 627 227,15	3 078 049 025,49	- 5 425 484,52	2 923 602 624,02	3 072 779 073,97	361 111 905,16	2 711 667 168,81	848 000,00	2 712 515 168,81
6	Action économique	46 698 305,34	47 250 290,00	678 750,42	94 627 345,76	500 000,00	89 214 578,25	95 127 345,76	10 357 424,14	84 769 921,62	1 725 000,00	86 494 921,62
7	Environnement	109 491 544,62	60 576 500,00	- 2 645 804,73	167 422 239,89	400 000,00	155 690 653,53	167 822 239,89	25 067 503,83	142 754 736,06		142 754 736,06
8	Transports	486 504 690,13	108 122 639,00	- 2 847 430,80	591 779 898,33	17 592 200,00	541 879 556,43	609 372 098,33	121902875,9	487 469 222,48	2 600 000,00	490 069 222,48
TOTAL GENERAL		4 857 329 194,00	1 741 264 652,10	- 78 322 320,84	6 520 271 525,26	210 639 867,00	6 267 695 827,08	6 730 911 392,26	1 027 772 749,77	5 703 138 642,49	21 235 661,20	5 724 374 303,69

Le "stock brut" représente le cumul pluriannuel voté des AP

Le « stock net » représente le cumul pluriannuel voté des AP, moins ses réalisations (mandaté pluriannuel).

TITRE II. LES CRÉDITS DE PAIEMENT

En dépenses réelles d'investissement, les variations des inscriptions des crédits proposées à la décision modificative n°2 sont effectuées sans augmenter le montant global des crédits de paiement. En effet, les mouvements inscrits sont équilibrés et sont liés à la nécessité opérationnelle d'effectuer des transferts de crédits de paiement entre chapitres fonctionnels.

Concernant les crédits d'ordre, une inscription de 21,62 M€ est réalisée.

En recettes, les inscriptions aboutissent à une augmentation de 21,62 M€ qui se décompose de la manière suivante :

- Opérations réelles : - 125,67 M€ (dont - 126,85 M€ concernant l'autorisation d'emprunt) ;
- Opérations budgétaires sans réalisation : + 127,48 M€ (dont 128,63 M€ au titre de l'autofinancement volontaire et - 1,15 M€ concernant les produits de cessions d'immobilisation) ;
- Opérations d'ordre : + 19,81 M€

La répartition par politiques publiques (chapitres fonctionnels) est la suivante :

Chapitres fonctionnels	Libellés	Dépenses	Recettes
	Opérations réelles	-	- 125 670 353,78
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	580 000,00	-
904	Santé et action sociale (hors RSA)	- 480 000,00	-
905	Aménagement des territoires et habitat	5 760 000,00	-
906	Action économique	1 000 000,00	-
907	Environnement	670 000,00	-
908	Transports	- 6 530 000,00	-
922	Dotations et participations	600 000,00	- 25 500,00
923	Dettes et autres opérations financières	- 1 600 000,00	- 125 644 853,78
	Opérations d'ordre	21 623 439,00	19 809 321,79
925	Opérations patrimoniales	8 000 000,00	8 000 000,00
926	Transferts entre sections	13 623 439,00	11 809 321,79
	Opérations budgétaires sans réalisation	-	127 484 470,99
951	Virement depuis la section de fonctionnement	-	128 634 470,99
954	Produit des cessions d'immobilisations	-	- 1 150 000,00
	Total général	21 623 439,00	21 623 439,00

En complément, la répartition par directions opérationnelles et chapitres fonctionnels est la suivante :

Directions opérationnelles	Chapitres fonctionnels	Dépenses	Recettes
Opérations réelles		-	125 670 353,78
DAC	903	580 000,00	-
	904	- 580 000,00	-
DAE	906	1 000 000,00	-
	923	- 1 000 000,00	-
DEVE	923	-	1 360,00
DFA (FIN)	923	-	- 126 848 052,72
DLH	923	-	51 838,94
DU	922	600 000,00	- 25 500,00
	923	- 600 000,00	1 150 000,00
DVD	904	100 000,00	-
	905	5 760 000,00	-
	907	670 000,00	-
	908	- 6 530 000,00	-
Opérations d'ordre		21 623 439,00	19 809 321,79
DFA	926	-	773 921,79
DFA (FIN)	925	8 000 000,00	8 000 000,00
	926	13 623 439,00	11 009 900,00
DU	926	-	25 500,00
Opérations budgétaires sans réalisation		-	127 484 470,99
DFA (FIN)	951	-	128 634 470,99
DU	954	-	- 1 150 000,00
Total général		21 623 439,00	21 623 439,00

Les recettes opérationnelles supplémentaires déduites de l'analyse financière s'élèvent à 0,8 M€. Sont prises en compte dans ce montant : les recettes réelles hors autorisation d'emprunt (+ 1,18 M€), les cessions d'immobilisation prévues au chapitre 954 (- 1,15 M€) ainsi que le produit des cessions réintégré en section d'investissement par opération d'ordre (+ 0,77 M€).

SOUS-TITRE 1 Opérations réelles

1. Dépenses réelles

Les mouvements inscrits à la DM2 sont tous équilibrés. En tenant compte des sous-exécutions prévisionnelles sur certains chapitres fonctionnels, certaines directions opérationnelles ont proposé de redéployer des crédits sur d'autres chapitres fonctionnels au sein de leur budget.

Les mouvements concernés sont les suivants :

- Concernant la DVD, 6,53 M€ sont transférés du chapitre 908 (« Transports ») vers les chapitres suivants :
 - Chapitre 904 (« Santé et action sociale ») : 0,1 M€ visant à couvrir les dépenses de fin de gestion concernant l'accessibilité des lignes de bus ;
 - Chapitre 907 (« Environnement ») : 0,67 M€ visant à financer les aides au développement de véhicules propres ;
 - Chapitre 905 (« Aménagement des territoires et habitat ») : 5,76 M€ pour couvrir les dépenses relatives à l'aménagement des places.
- Concernant la DAE, 1 M€ est redéployé du chapitre 923 (« Dettes et autres opérations financières ») vers le chapitre 906 (« Action économique »), au titre de la subvention versée à la SEMAEST dans le cadre de l'opération Vital' Quartier. Il s'agit d'un redéploiement technique dans la mesure où les crédits ont été votés pour la réalisation de cette dépense, mais n'ont pas été positionnés initialement sur le chapitre adéquat.
- Concernant la DAC, 0,58 M€ sont redéployés du chapitre 904 (« Santé et action sociale ») vers le 903 (« Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ») afin de financer les travaux de rénovation du théâtre du Chatelet.
- Concernant la DU, 0,6 M€ sont redéployés du chapitre 923 (« Dettes et autres opérations financières ») vers le chapitre 922 (« Dotations et participations ») afin de passer les écritures comptables dans le cadre de la cession d'immeuble avec bail emphytéotique.

2. Recettes réelles

En recettes, les principales inscriptions sont les suivantes :

- + 1,15 M€ au titre des acquisitions avec échéancier. Cette inscription résulte du schéma comptable lié à ces opérations, qui prévoit une inscription en recette à la signature de l'acte pour intégrer le bien à l'actif de la collectivité. Cette inscription est ensuite neutralisée par le règlement des échéances.
- + 0,05 M€ afin de permettre la réémission d'un titre de recette relatif à la subvention concernant l'habitat privé, dont l'annulation est demandée par la DRFiP.
- - 0,03 M€ est inscrit en crédit réel, en contrepartie d'une inscription positive en opération d'ordre, afin de pouvoir comptabiliser un complément de prix de cession immobilière (5 rue Bérégovoy)

Enfin, l'autorisation d'emprunt est réduite de 126,85 M€.

3. Opérations budgétaires sans réalisation

Dans le cadre de cette décision modificative, ce type d'opérations ne porte que sur les recettes. Sont ainsi inscrits en recette d'investissement :

- + 128,63 M€ au titre de l'autofinancement volontaire, permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- - 1,15 M€ concernant les produit des cessions d'immobilisations (cette écriture est équilibrée avec l'inscription positive en recette réelle en matière d'acquisition avec échéanciers)

SOUS-TITRE 2 Opérations d'ordre

1. Dépenses d'ordre

En dépense, les inscriptions s'élèvent à 21,6 M€.

Concernant les opérations équilibrées au sein de la section d'investissement, une seule inscription est proposée :

- + 8 M€ sont inscrits au titre de la réintégration dans le budget général des biens acquis par les États Spéciaux d'Arrondissement (ESA) au cours de l'année.

Concernant les inscriptions équilibrées avec la section de fonctionnement, les inscriptions proposées sont les suivantes :

- + 8,6 M€ au titre des reprises sur provisions pour créances (couvre le risque de non recouvrement de certaines recettes par la DRFiP) ;
- + 5 M€ au titre des provisions pour risques et charges (couvre les risques de contentieux).

2.3.2. Recettes d'ordre

En recette, les inscriptions s'élèvent à 19,8 M€.

Concernant les opérations équilibrées au sein de la section d'investissement, une seule inscription est proposée :

- + 8 M€ sont inscrits au titre de la réintégration dans le budget général des biens acquis par les États Spéciaux d'Arrondissement (ESA) au cours de l'année.

Concernant les inscriptions équilibrées avec la section de fonctionnement, les inscriptions proposées sont les suivantes :

- + 5,2 M€ au titre provisions pour créances (couvre le risque de non recouvrement de certaines recettes par la DRFiP) ;
- + 5 M€ au titre de la dotation aux amortissements ;
- + 0,8 M€ au titre de la dotation aux provisions pour dépréciation d'immobilisations financières ;

- + 0,8 M€ qui correspondent à la réintégration en section d'investissement de la recette liée au complément de prix de cession de titres de la SAEMES (cette recette est prise en compte en analyse financière).

+ 0,03 M€ au titre du complément de prix de cession immobilière (5 rue Bérégovoy)

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2019 sont établies à 9 277,37 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative s'élèvent à 154,72 M€.

Les mouvements sont les suivants :

En recettes :

- Recettes ventilées + 66,58 M€
- Impositions directes..... - 0,16 M€
- Autres impôts et taxes + 68,98 M€
- Dotations et participations + 0,50 M€
- Produits financiers + 5,19 M€
- Reprises sur amortissements et provisions+ 13,62 M€

+ 154,72 M€

En dépenses :

- Dépenses ventilées + 6,85 M€
- Péréquation et reversements fiscaux + 14,27 M€
- Charges financières..... - 7,0 M€
- Frais de fonctionnement des groupes d'élus + 0,16 M€
- Dotations aux amortissements et provisions + 11,81 M€
- Virement à la section d'investissement + 128,63 M€

+ 154,72 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour décision modificative n°2 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Recettes			
	Budget primitif 2019	Budget 2019 post BS	Variation DM2 2019	Budget 2019 post DM2
930 - Services généraux	149 183 583,27	151 357 039,27	20 908 295,48	172 265 334,75
9305 - Gestion des fonds européens	6 365 959,00	6 814 439,00	711 639,67	7 526 078,67
931- Sécurité	1 275 750,00	1 275 750,00		1 275 750,00
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	32 866 048,00	32 866 048,00		32 866 048,00
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120 879 841,00	121 559 841,00		121 559 841,00
934 - Santé et action sociale	336 090 900,00	336 090 900,00	2 137 493,00	338 228 393,00
9343 - APA	19 250 000,00	19 250 000,00		19 250 000,00
9344 - RSA	260 590 009,00	260 590 009,00		260 590 009,00
935 - Aménagement des territoires et habitat	119 638 684,00	120 260 747,00	41 700 000,00	161 960 747,00
936 - Action économique	66 099 869,00	64 599 869,00	100 000,00	64 699 869,00
937 - Environnement	709 432 949,00	715 268 584,00	1 021 091,00	716 289 675,00
938 - Transports	445 863 736,00	445 863 736,00		445 863 736,00
Total crédits ventilés	2 267 537 328,27	2 275 796 962,27	66 578 519,15	2 342 375 481,42
940 - Impositions directes	4 167 082 464,00	4 175 422 354,00	- 159 621,00	4 175 262 733,00
941 - Autres impôts et taxes	1 731 000 000,00	1 775 292 884,00	68 979 843,00	1 844 272 727,00
942 - Dotations et participations	157 831 805,00	154 979 497,00	502 161,00	155 481 658,00
943 - Opérations financières	22 693 383,00	22 693 383,00	5 193 466,63	27 886 849,63
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	-	-	-
945 - Provisions et autres opérations mixtes	-	-	-	-
Total crédits non ventilés	6 078 607 652,00	6 128 388 118,00	74 515 849,63	6 202 903 967,63
Total crédits réels	8 346 144 980,27	8 404 185 080,27	141 094 368,78	8 545 279 449,05
946 - Transferts entre les sections	292 350 477,00	320 588 945,00	13 623 439,00	334 212 384,00
953 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	-
Total crédits d'ordre	292 350 477,00	320 588 945,00	13 623 439,00	334 212 384,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	552 591 264,85		552 591 264,85
TOTAL	8 638 495 457,27	9 277 365 290,12	154 717 807,78	9 432 083 097,90

L'inscription de **154,72 M€** proposée en décision modificative n°2 2019 résulte des mouvements suivants :

- 141,09 M€ de crédits réels se décomposant en :
 - + 66,58 M€ de recettes ventilées par fonction ;
 - - 0,16 M€ de recettes d'impositions directes ;
 - + 68,98 M€ d'autres impôts et taxes ;
 - + 0,50 M€ de dotations et participations
 - + 5,19 M€ de produits financiers.

- 13,62 M€ de crédits d'ordre correspondant à 8,58 M€ de reprise sur provision pour créances et 5,04 M€ de reprise sur provision pour risques.

TITRE II - LES DEPENSES

Récapitulatif des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre chapitres depuis le budget supplémentaire 2019. La décomposition en est la suivante :

Fonction		Total des mouvements intervenus entre le 18 juin 2019 et le 21 octobre 2019
0	Services généraux	- 250 000 €
6	Action économique	+ 250 000 €
TOTAL GENERAL		0

Les inscriptions retenues en dépenses pour la décision modificative de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses			
	Budget primitif 2019	Budget 2019 post BS	Variation DM2 2019	Budget 2019 post DM2
930 - Services généraux	796 770 931,27	807 756 342,28	- 430 000,00	807 326 342,28
9305 - Gestion des fonds européens	1 142 907,00	1 772 837,00	- 10 000,00	1 762 837,00
931- Sécurité	381 922 098,00	390 397 282,07	2 224 998,00	392 622 280,07
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	739 965 183,90	733 957 480,97	- 1 350 004,00	732 607 476,97
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	569 484 773,10	578 042 809,67	- 4 890 001,00	573 152 808,67
934 - Santé et action sociale	1 701 209 811,00	1 695 898 461,66	200 001,00	1 696 098 462,66
9343 - APA	138 329 394,00	136 092 279,54	29 998,00	136 122 277,54
9344 - RSA	402 346 139,00	402 573 861,71	10 940 000,00	413 513 861,71
935 - Aménagement des territoires et habitat	251 173 527,00	254 277 233,01	- 1 815 500,00	252 461 733,01
936 - Action économique	45 528 152,00	50 212 258,01	- 900 000,00	49 312 258,01
937 - Environnement	657 094 950,00	660 016 641,54	2 830 492,00	662 847 133,54
938 - Transports	590 056 672,00	652 444 511,67	9 998,00	652 454 509,67
Total crédits ventilés	6 275 024 538,27	6 363 441 999,13	6 839 982,00	6 370 281 981,13
940 - Impositions directes	1 329 719 517,00	1 339 862 412,00	80,00	1 339 862 492,00
941 - Autres impôts et taxes	149 861 987,00	173 626 886,00	14 273 935,00	187 900 821,00
942 - Dotations et participations	18 757 047,00	11 278 004,00		11 278 004,00
943 - Opérations financières	147 979 172,00	147 979 172,00	- 7 000 000,00	140 979 172,00
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	3 479 003,00	2 962 969,00	160 018,00	3 122 987,00
945 - Provisions et autres opérations mixtes	-	-		-
Total crédits non ventilés	1 649 796 726,00	1 675 709 443,00	7 434 033,00	1 683 143 476,00
Total crédits réels	7 924 821 264,27	8 039 151 442,13	14 274 015,00	8 053 425 457,13
946 - Transferts entre les sections	466 810 000,00	499 905 186,00	11 809 321,79	511 714 507,79
953 - Virement à la section d'investissement	246 864 193,00	738 308 661,99	128 634 470,99	866 943 132,98
Total crédits d'ordre	713 674 193,00	1 238 213 847,99	140 443 792,78	1 378 657 640,77
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-		-
TOTAL	8 638 495 457,27	9 277 365 290,12	154 717 807,78	9 432 083 097,90

L'inscription de **154,72 M€** proposée en décision modificative n°2 de 2019 résulte des mouvements suivants :

- 14,27 M€ de crédits réels se décomposant en :
 - + 6,85 M€ de dépenses ventilées par fonction ;
 - + 14,27 M€ de dépenses de péréquation et de reversements fiscaux ;
 - - 7 M€ de charges financières ;
 - + 0,16 M€ de frais de fonctionnement des groupes d'élus.
- 11,81 M€ de crédits d'ordre correspondant à 5,2 M€ au titre de la constitution de provision pour risques, 5 M€ au titre des dotations aux amortissements, 0,81 M€ au titre des dotations aux dépréciations des immobilisations financières, 0,8 M€ pour la comptabilisation de deux compléments de prix.
- 128,63 M€ d'autofinancement volontaire, permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.